

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 juin 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

08

Votants :

09

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi deux juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2023

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoints – Mme et MM Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Véronique DAVID (procuration à Catherine INGRES) et MM William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES

ABSENTS : M. Olivier COTTRAY et Mmes Justine PERRAUT, Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

34/2023

Objet : Restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup – choix des entreprises pour les travaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la consultation relative aux travaux de restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup a été lancée le 4 novembre 2022, par délibération numéro 69.

Le processus de marché à procédure adaptée de travaux retenu a consisté à en assurer la publicité par une insertion à la rubrique des annonces légales le 18 janvier 2023, la date limite de réception des offres ayant été fixée au jeudi 23 février 2023 à 12 heures.

L'opération est composée de 7 lots :

- Lot 1 – Maçonnerie
- Lot 2 – Menuiserie bois
- Lot 3 – Restauration des décors peints
- Lot 4 – Serrurerie ferronnerie
- Lot 5 – Restauration mobilier liturgique
- Lot 6 – Electricité courants forts et faibles
- Lot 7 – Chauffage

A la date limite des offres, 9 plis ont été reçus. Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres par la SARL ALEP Architectes, maître d'œuvre du projet, une proposition de rapport d'analyse des offres a été soumise après négociations avec les entreprises.

Sur la base de ce rapport, la commission d'examen des offres s'est réunie le mercredi 15 mars 2023 dernier.

Elle a décidé de retenir :

- ♦ Lot n° 01 – Maçonnerie

A la date limite de réception des offres, deux plis ont été enregistrés.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le lot à l'entreprise ayant présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, l'entreprise COMTE située La Gare, 42 600 CHAMPDIEU, pour un montant de 161 700,74 euros hors taxes, soit 194 040,89 euros toutes taxes comprises.

♦ Lot n° 02 – Menuiserie bois

A la date limite de réception des offres, deux plis ont été enregistrés. Une offre a été jugée irrégulière, la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et les pièces du marché étant manquantes.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre jugée comme conforme aux exigences du cahier des charges, l'entreprise SAS MENUISIER ET COMPAGNONS située ZA les Oddins, 42640 SAINT GERMAIN LESPINASSE, pour un montant de 11 611,90 euros hors taxes, soit 13 934,28 euros toutes taxes comprises.

♦ Lot n° 03 – Restauration des décors peints

A la date limite de réception des offres, aucune offre n'a été enregistrée.

♦ Lot n° 04 – Serrurerie ferronnerie

A la date limite de réception des offres, une seule offre a été enregistrée. Elle a été jugée inappropriée, les références demandées n'étant pas requises pour ce chantier (pas de références de moins de 5 ans analogues au chantier).

♦ Lot n° 05 – Restauration du mobilier liturgique

A la date limite de réception des offres, trois plis ont été enregistrés. Une offre a été jugée irrégulière : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et les pièces du marché étant manquantes. Une demande de précisions a été adressée auprès des deux autres entreprises qui ont répondu les 23 et 27 mars 2023.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, l'entreprise SASU Antoine BUISSON située 40 chemin de la Jettaz Louise Dufour, 73110 Villard Sallet, pour un montant de 66 936,00 euros hors taxes, soit 80 323,20 euros toutes taxes comprises.

Lot n° 06 – Electricité courants forts et faibles

A la date limite de réception des offres, trois plis ont été enregistrés.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, l'entreprise ECLAIRAGE SERVICES située 4 rue Denis Papin, 38000 GRENOBLE, pour un montant de 80 315,00 euros hors taxes, soit 96 378,00 euros toutes taxes comprises.

Lot n° 07 – Chauffage

A la date limite de réception des offres, aucune offre n'a été enregistrée.

Aucune offre n'ayant été enregistrée pour les lots 3 et 7, l'offre relative au lot 4 n'étant pas conforme aux exigences du cahier des charges, ces trois lots ont été déclarés infructueux.

Une deuxième consultation a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée de travaux qui a consisté à en assurer la publicité par une insertion à la rubrique des annonces légales le 21 avril 2023, la date limite de réception des offres ayant été fixée au mardi 16 mai 2023 à 12 heures.

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres le pouvoir adjudicateur a attribué les offres comme suit :

♦ Lot n° 03 – Restauration des décors peints

A la date limite de réception des offres, deux plis ont été enregistrés.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le lot à l'entreprise ayant présenté l'offre jugée conforme au cahier des charges, l'entreprise Thierry VITALONI située 14 rue porte de Mâcon, 71250 CLUNY pour un montant de 41 754,00 euros hors taxes, soit 50 104,80 euros toutes taxes comprises.

♦ Lot n° 04 – Serrurerie ferronnerie

A la date limite de réception des offres, deux plis ont été enregistrés. Une offre n'a pas été retenue : les références sur des opérations analogues de moins de 5 ans pour la réalisation de structure métallique sur mesure de type SAS d'entrée en contexte était manquante.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le lot à l'entreprise ayant présenté l'offre jugée conforme au cahier des charges, l'atelier THOMAS Vitraux situé 8 rue Emmanuel Chabrier, 26000 VALENCE pour un montant de 23 846,00 euros hors taxes, soit 28 615,20 euros toutes taxes comprises.

Lot n° 07 – Chauffage

A la date limite de réception des offres, deux plis ont été enregistrés.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le lot à l'entreprise ayant présenté l'offre jugée conforme au cahier des charges, l'entreprise BEAUFILS SAS située 37 boulevard Maréchal Franchet d'Esperey, 42000 SAINT ETIENNE pour un montant de 33 639,69 euros hors taxes, soit 40 367,63 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les rapports d'analyse des offres,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ APPROUVE le choix des entreprises retenues pour les travaux de restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup pour un montant total de 419 803,33 euros hors taxes, soit 503 764,00 euros toutes taxes comprises,

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature des marchés de travaux et l'ensemble des pièces afférentes au dossier des lots suivants :

- ◆ Lot 1 - Maçonnerie
- ◆ Lot 2 - Menuiserie bois
- ◆ Lot 3 - Restauration des décors peints
- ◆ Lot 4 - Serrurerie ferronnerie
- ◆ Lot 5 - Restauration mobilier liturgique
- ◆ Lot 6 - Electricité courants forts et faibles
- ◆ Lot 7 - Chauffage

➤ DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

*Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Bonneville le
16/06/2023
et de sa publication le 16/06/2023.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,



Jérôme BOUCHET.

Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.